

## FINALITÉS

### FINALITÉS GÉNÉRALES DES COURS DE LANGUES VIVANTES

Dans le respect de l'article 7 du décret de la communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, les cours de langues vivantes doivent notamment :

- Contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social ;
- Initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture ;
- Être un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

### FINALITÉS PARTICULIÈRES DE LA SECTION

La section doit amener l'étudiant à :

- Maîtriser la perception et la prononciation des sons de la langue cible ;
- Réagir à bon escient à un message simple entendu ou lu ;
- Comprendre et produire des messages oraux et écrits, courts et simples, dans des situations concrètes de communication, liées à la vie quotidienne.

## HORAIRES

- De jour

Intitulés	Nombre de périodes
Français langue étrangère – UFDA niveau débutant	120
Français langue étrangère – UFDB niveau débutant	120

## Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Huy-Waremme

Quai de Compiègne, 4 - 4500 HUY  
Tél. 085 27 37 37

✉ pshuy@provincedeliege.be

[www.mafuturecole.be](http://www.mafuturecole.be)

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION

### DURÉE DES ÉTUDES

Les formations sont organisées en journée Trois demi-jours par semaine pendant 1 an.

### TITRE DÉLIVRÉ

Pour obtenir le certificat en « Français langue étrangère - niveau débutant », l'étudiant aura obtenu les attestations de réussite des deux unités de formation qui constituent la section.

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur en « Français langue étrangère - niveau débutant ».

### CONDITIONS D'ADMISSION

- être âgé de 18 ans minimum ;
- le candidat ne doit répondre à aucune condition pédagogique ;

Cette unité de formation ne nécessite aucune capacité de communication ni de compréhension orales en français, aucune connaissance de l'écrit ni en français ni dans une autre langue.

### DROIT D'INSCRIPTION

Suivant la réglementation en vigueur proportionnel au nombre de périodes de cours suivies.

### Sont exemptés :

- les demandeurs d'emploi indemnisés ;
- les personnes invalides inscrites à l'A.V.I.Q. ;
- les personnes qui bénéficient du revenu minimum d'insertion (CPAS) ;
- les personnes soumises à une obligation imposée par une autorité publique.



Province  
de Liège

Enseignement

Institut Provincial d'Enseignement  
de Promotion Sociale de Huy-Waremme

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (FLE)  
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR



**FINALITÉS PARTICULIÈRES DE LA SECTION**

La section doit amener l'étudiant à :

- Mettre en place les attitudes réflexives, affectives, motrices et cognitives nécessaires à l'apprentissage d'une langue étrangères ;
- Se familiariser à la perception et à la prononciation des sons de la langue cible ;
- Distinguer et reproduire les éléments graphiques de la langue cible ;
- Reproduire des messages entendus, courts et simples ;
- Se familiariser avec les suspects sociaux et culturels essentiels du pays d'accueil.

**CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES**

Le candidat ne doit répondre à aucune condition pédagogique ;

**HORAIRES**

- De jour.

Dénomination du cours	Nombre de périodes
Français	96
Part d'autonomie	24
	<b>120 PÉRIODES DE 50 MINUTES</b>

**FINALITÉS PARTICULIÈRES DE LA SECTION**

La section doit amener l'étudiant à :

**CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES**

L'étudiant doit maîtriser les capacités de l'UFDA du niveau débutant, à savoir :

- Mettre en place les attitudes réflexives, affectives, motrices et cognitives nécessaires à l'apprentissage d'une langue étrangères ;
- Se familiariser à la perception et à la prononciation des sons de la langue cible ;
- Distinguer et reproduire les éléments graphiques de la langue cible ;
- Reproduire des messages entendus, courts et simples ;
- Se familiariser avec les suspects sociaux et culturels essentiels du pays d'accueil.

**TITRE POUVANT EN TENIR LIEU**

- Attestation de réussite de l'UFDA du niveau débutant ou test d'admission.

**HORAIRES**

- De jour.

Dénomination du cours	Nombre de périodes
Français	96
Part d'autonomie	24
	<b>120 PÉRIODES DE 50 MINUTES</b>

A l'issue de l'UE, l'étudiant maîtrisera les compétences suivantes de l'oral et de l'écrit :

- Maîtriser la perception et la prononciation des sons de la langue cible ;
- Réagir à bon escient à un message simple entendu ou lu ;
- Comprendre et produire des messages oraux et écrits, courts et simples, dans des situations concrètes de communication, liées à la vie quotidienne.